

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE RÉSERVATION



Pension animalière

1 Lieu dit "La Briqueterie" – 28340 La Chapelle Fortin

Tél : 06 09 40 20 83

[e-mail : lesmoustaches28340@gmail.com](mailto:lesmoustaches28340@gmail.com)

SEJOUR DU AU

Tout séjour réservé sera dû dans son intégralité, même en cas de reprise anticipée de votre animal.

Un acompte de 30% vous sera demandé pour toute réservation, il sera non remboursable en cas d'annulation.

Nom et prénom du propriétaire:

Adresse :

Code postal:..... Ville :..... Tel fixe :..... Tel portable :

e-mail:

PENSIONNAIRE

Nom:..... Tatouage/puce (N°):

Race:..... Stérilisée/castré :

Chien Chat Lapin Mâle Femelle né(e) le:.....

VÉTÉRINAIRE TRAITANT

Nom :

Adresse:

Code postal: Ville: Tél.:

Nourriture / Régime / Traitement / Soins particuliers:

.....

.....

Mieux connaître votre compagnon: *(en quelques mots, décrivez nous votre compagnon: est-il sociable avec ses congénères, mâles ou femelles? Quel est son caractère? Est-il joueur ou plutôt calme, fugeur ou sédentaire, gourmand ou délicat? Quels sont ses goûts, ses habitudes ?)*

.....

.....

.....

CONTACT EN VOTRE ABSENCE

Nom:

Adresse:

Tél.:

a Pour tout pensionnaire :

- Identification (puce ou tatouage) et carnet de vaccination à jour obligatoires
- Merci de prévoir un traitement antiparasitaire pour votre animal avant son arrivée, pour son bien-être ainsi que pour celui de tous les pensionnaires présents à la pension.
- Pour les chiens : vaccins à jour , toux du chenil obligatoire + rage pour chiens de 1ere et 2eme catégorie.
- Pour les chats : test FeLV/FIV récent obligatoire et vaccins typhus, coryza, leucose à jour.
- Merci d'apporter pour votre compagnon un «dodo» auquel il est habitué, il sera moins perturbé si pour dormir il le retrouve dans son box (couverture épaisse pour le confort en hiver ou panier plus léger pour l'été)

a Les Moustaches en vacances s'engagent à assurer les soins du pensionnaire :

- aux frais de la pension, s'il se blesse pendant son séjour ou s'il contracte une maladie et que celle-ci est imputable à notre pension.
- aux frais du propriétaire de l'animal, s'il s'agit d'un traitement de longue durée ou d'une maladie antérieure à la date d'entrée.

a 2 cliniques vétérinaires sérieuses et assurant les urgences 24h/24 sont situées

à proximité de la pension. Elles assureront les soins et le suivi de votre animal si nécessaire.

Signature et date

«Lu et approuvé»